



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2013

Original : français

Soixante-huitième session

Point 129 de l'ordre du jour

**Tribunal international chargé de juger
les personnes accusées de violations graves
du droit international humanitaire commises
sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Lettre datée du 18 décembre 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la résolution 2130 (2013), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité à sa 7088^e séance, qui s'est tenue le 18 décembre 2013.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Gérard Araud

